

DELIBERATION N° 81/51 : UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ORGANISATION D'UNE RUCHE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'Académie, en date du 16 Mars 1981, par laquelle Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous fait part de son avis favorable concernant la demande d'utilisation de locaux scolaires pour l'organisation d'une ruche en Août 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention tripartite, prescrite par les textes ministériels en vigueur avec le Directeur de l'Ecole primaire du Centre et le Responsable de l'Association Familiale.